



Concours Ecurie de Demain

**Le bien-être au travail,  
quelle serait l'écurie idéale ?**

**REGLEMENT DE CONCOURS**



*Concours d'idées ouvert aux apprenants d'écoles, centres de formation, campus AFASEC, pôle de formation IFCE...*

- ❖ Article 1 : Organisation du concours
- ❖ Article 2 : Contexte et objectifs généraux
- ❖ Article 3 : Conditions de participation
- ❖ Article 4 : Attendus du concours
- ❖ Article 5 : Périmètre du concours
- ❖ Article 6 : Calendrier
- ❖ Article 7 : Inscription et participation
- ❖ Article 8 : Composition du dossier de candidature
- ❖ Article 9 : Sélection des lauréats
- ❖ Article 10 : Avis de concours et annonces des gagnants
- ❖ Article 11 : Propriété intellectuelle
- ❖ Article 12 : Droit à l'image
- ❖ Article 13 : Informatique et libertés
- ❖ Article 14 : Dispositions diverses



## 1. Organisateur du concours

Le concours est organisé dans le cadre du label EquuRES Bien-Etre au Travail dont la structure de gouvernance est le Conseil des Chevaux de Normandie et co-piloté par équi-ressources et l'AFASEC. Le label EquuRES Bien-Etre au Travail est la seule démarche de qualité en faveur du bien-être des employés et employeurs, spécifiquement développée pour les structures équines, quelles que soient leur localisation, leur taille et leur activité.

Découvrez davantage le label EquuRES Bien-Etre au Travail en cliquant [ici](#).

## 2. Contexte et objectifs généraux

Dans l'enseignement agricole, les apprenants ont l'opportunité de réaliser des expériences dans des structures de la filière équine. Ces expériences leur permettent de découvrir des fonctionnements de travail variés dans des structures variées (écurie d'entraînement, pension, élevage...).

L'un des objectifs du label EquuRES Bien-Etre au Travail est d'avoir un impact sociétal positif au niveau des entreprises de la filière équine. La notion de bien-être au travail est un concept qui englobe non seulement les notions de sécurité et de santé physique et mentale, mais qui fait aussi référence à un sentiment d'épanouissement et à une culture de confiance au travail.

Le concours a pour but de créer une animation sur le thème du bien-être au travail dans les exploitations équines au sein de l'enseignement. Ce concours permettra également au label EquuRES d'avoir davantage de retours d'expérience qui émanent du terrain et de nos futurs professionnels.

Le concours permettra de capter des idées, des pistes d'amélioration pour le label EquuRES Bien-Etre au Travail qui pourront nous servir pour faire évoluer ce nouveau label.

Les intérêts et objectifs pour les établissements d'enseignement participant à ce concours sont de :

- Utiliser le thème du bien-être au travail dans la filière équine comme support à des approches de projets,
- Favoriser l'interdisciplinarité dans les enseignements,
- Faire des passerelles entre les différentes espèces et les infrastructures et équipements qui leur sont dédiés,
- Créer une dynamique au sein de l'établissement autour de la thématique du bien-être au travail,
- Renforcer les liens avec l'enseignement sur ce sujet.

## 3. Conditions de participation

Le concours est ouvert aux personnes inscrites pour l'année scolaire ou universitaire 2023-2024 dans un établissement ou parcours de formation de la filière équine (écoles, centres de formation,



campus AFASEC, pôle de formation de formation de l'IFCE, ...). Chaque participant (individuel, groupe d'élèves d'une même classe ou non, classe complète) s'inscrit par l'intermédiaire d'un enseignant référent.

Pour ce concours, au-delà du dossier d'inscription, le dossier à remettre par les candidats est appelé de façon générique « proposition ». Une proposition sera constituée d'un poster et d'un résumé en français. Le détail est donné aux articles suivants du présent règlement.

## 4. Attendus du concours

Il s'agit de générer des idées nouvelles et d'imaginer l'organisation idéale, d'un point de vue bien-être au travail, d'une structure de la filière équine.

Ce concours est avant tout une démarche de créativité, de génération d'idées et de concepts innovants, de perspectives ... plus qu'une réflexion technique poussée.

En ce sens la participation au concours n'impose pas la mise en œuvre de séquences d'enseignement conséquentes sur le thème du bien-être au travail.

Les propositions devront respecter le référentiel du label EquuRES Bien-Etre au Travail, et faire la démonstration de leur durabilité, soit qu'elles sont viables, vivables et équitables.

## 5. Périmètre du concours

La participation au concours implique la remise d'une proposition. Une proposition peut être en lien avec une construction/aménagement/mise en place d'actions de la structure équine de l'établissement d'enseignement des candidats, mais pas obligatoirement. La proposition peut tout autant être une approche entièrement fictive, mais doit dans tous les cas être insérée dans un contexte (voir ci-après).

Le contenu du dossier de candidature est détaillé à l'article 8 de ce règlement.

### 5.1. Des propositions innovantes

Les propositions doivent mettre en avant l'innovation. Cette innovation peut être imaginée soit en partant d'un concept complètement nouveau (innovation de rupture), soit à partir de l'amélioration d'un concept déjà existant (innovation incrémentale), soit à partir du transfert d'un concept déjà existant.

La proposition présentée par les candidats, peut-être plus ou moins concrète et porter sur :

- une idée, un concept présentant une (des) innovation(s) pour assurer le bien-être des salariés dans les structures équines par exemple ;



- une idée, qui existe déjà, mais qui n'est pas suffisamment utilisée dans les structures équestres et qui permettrait d'assurer le bien-être au travail ;
- un élément ou équipement. Par exemple ;
  - un équipement qui limiterait la pénibilité ;
  - un équipement qui permettrait d'assurer la sécurité des humains ;
  - un équipement spécifique dont les fonctionnalités permettent une meilleure gestion des salariés ;

## 5.2. Orientations thématiques

La proposition doit répondre à la priorité suivante : une organisation idéale d'une structure qui permettrait d'assurer le bien-être des salariés et des gérants.

Les quatre thématiques qui composent le label EquuRES Bien-être au Travail sont :





## 6. Calendrier

- 11 décembre 2023 : 1ère annonce du concours
- 8 janvier 2024 : Ouverture des inscriptions (diffusion du règlement de concours et mise à disposition du kit de participation)
- 29 mars 2024 : Clôture des inscriptions
- 24 avril 2024 : Date limite de réception des propositions (bordereau d'envoi + poster + résumés)
- 29 avril au 2 mai 2024 : Délibération du comité de sélection
- 3 mai 2024 : Information aux 10 propositions lauréates
- 7 juin 2024 : Remise des prix à la finale MAF à Lyon



## 7. Inscription et participation

Les inscriptions sont gratuites et peuvent être déposées entre le 8 janvier 2024 à 9h et le 29 mars 2024 à 17h. Les kits de participation sont téléchargeables sur le site internet du label EquuRES Bien-Être au Travail ([www.travail.label-equures.com](http://www.travail.label-equures.com)).

Au sein d'un établissement d'enseignement il est possible de déposer plusieurs candidatures qui porteront chacune sur des propositions différentes, dans la limite de 5 candidatures par établissement (un dossier d'inscription par candidature). Par exemple, une classe ou une inter-classes travaille en 3 sous-groupes sur 3 propositions différentes = 3 candidatures = 3 dossiers d'inscription.

Chaque candidature est portée par un enseignant référent, garant de l'inscription et interlocuteur vis-à-vis de l'organisateur. Au sein de l'établissement d'enseignement, un enseignant peut être référent sur plusieurs candidatures. Sur la durée du concours, si l'enseignant référent déclaré lors de l'inscription change, l'organisateur devra en être avisé.

### Etape 1 : Validation de l'inscription

Dans un premier temps, un dossier d'inscription par proposition est à compléter et à renvoyer ;

- soit par courriel à [katie.clifford@label-equures.com](mailto:katie.clifford@label-equures.com), 0602129592
- soit par courrier postal à Katie Clifford – Label EquuRES – Maison du Cheval - Campus Effiscience - Bâtiment Érable - 8 rue Léopold Sédar Senghor - 14460 Colombelles

L'organisateur procédera à une vérification de la complétude du dossier, à l'enregistrement de la candidature et l'attribution d'un numéro de dossier et accusera réception, par courriel à l'attention de l'enseignant référent.

### Etape 2 : Remise des propositions

Chaque proposition constituera un dossier à transmettre avant le 24 avril 2024 à 17h, par courriel à [katie.clifford@label-equures.com](mailto:katie.clifford@label-equures.com). La taille des messages électroniques ne devra pas dépasser 5 Mo. En cas de fichiers de volume plus important, les faire transiter par une application dédiée à ce type d'envoi (lien ne nécessitant pas d'outils spécifique), comme par exemple [www.wetransfer.com](http://www.wetransfer.com), <https://www.transfernow.net/>, <https://www.grosfichiers.com/fr/>, [www.sendbox.fr/](http://www.sendbox.fr/), ....

Pour toute question, relative au concours, s'adresser à Katie Clifford, [katie.clifford@label-equures.com](mailto:katie.clifford@label-equures.com), 0602129592.



## 8. Composition du « kit de participation », dossier d'inscription et dossier de remise des propositions

Tous les documents seront fournis en version informatique. L'organisateur se chargera de l'édition des documents pour les projets lauréats, qui seront exposés lors de la remise des prix à Lyon pour la finale des MAF.

### 8.1. Kit de participation

Pour chaque proposition, un kit de participation est téléchargeable sur le site internet du label EquuRES Bien-Etre au Travail ([www.travail.label-equures.com](http://www.travail.label-equures.com)). Chaque pièce devra être renvoyée et nommée selon l'exemple suivant : EquuRESBETannéemoisjour/nom de la pièce/nom du groupe

Le kit de communication est composé de :

- une fiche « Comment participer », qui regroupe les informations essentielles extraites du règlement complet, et identifie les points clés de la procédure de participation.
- un bulletin d'inscription, qui devra obligatoirement comporter la signature de l'enseignant référent et le tampon de l'établissement d'enseignement. Si plusieurs candidatures sont déposées au sein d'un même établissement il est nécessaire d'identifier chaque candidature (indiquer un nom ou un numéro de candidature).
- Une fiche d'autorisation d'exploitation des droits d'image.
- Un bordereau d'envoi de la proposition, qui constitue le modèle de document à joindre au courriel de remise de la proposition.
- Un modèle de poster, présentation verticale (orientation « portrait »), fichier source remis par l'organisateur en format .ppt, fichier de candidature remis par les participants en format .pdf).
- Le poster devra être facilement lisible (impression en format A1 = 84,1 x 59,4 cm) et laisser une place importante à la partie illustration.
- En respectant le modèle imposé (entête, pied de page et zones libres définies), la mise en page est libre. Le poster devra cependant comprendre les éléments suivants :

- Titre court et concis
- Entreprise choisie : centre équestre, élevage, pension, entraînement, ... et toute autre précision nécessaire à la compréhension de la proposition : précision sur l'activité, nombre de salariés...
- Description de la proposition :

L'idée / le concept

Les données techniques : dimensions, nature matériaux, conditions de mise en œuvre et/ou d'utilisation, ...

- Une/des illustration(s) : croquis, dessin, plans 2D ou 3D, photo commentée, .... de la proposition, ou tout autre élément graphique jugé pertinent pour la compréhension de la proposition.

Les posters des 10 propositions lauréates étant destinés à être imprimés en format A1 (par l'organisateur), les candidats devront porter la plus grande attention à la



qualité des images insérées (fichiers images au minimum de 2,5 Mo, pas d'image récupérées sur internet)

- Intérêts de la proposition :

Comment répond-elle la question : le bien-être au travail, quelle serait l'organisation de votre structure idéale ?

- Un modèle de résumé de la proposition en français (format A4, sur un recto-verso, présentation verticale, fichier source remis par l'organisateur en format .doc, fichier de candidature remis par les participants en format .pdf).
  - 300 mots (hors titre et mentions relatives à l'identification du dossier), police Arial 13, interligne simple
  - Aucune illustration
  - Même titre que le poster
  - Le résumé détaillera la partie « intérêts de la proposition » figurant sur le poster :
    - les idées mises en avant,
    - comment la proposition répond à la question du concours ;

Lors de la finale MAF, pour les dossiers lauréats, les résumés seront affichés en marge du poster.

## 8.2. Dossier d'inscription

Le dossier d'inscription sera composé :

- du bulletin d'inscription
- de la fiche d'autorisation d'exploitation des droits d'image

## 8.3. Dossier de remise des propositions

L'envoi des propositions devra être constitué :

- du bordereau d'envoi
- du poster en version .pdf
- du résumé en .pdf

# 9. Sélection des lauréats et prix

## 9.1. Critères de sélection des lauréats

Six critères permettront d'évaluer chaque proposition.

- La pertinence de la proposition pour la réponse à l'enjeu du bien-être au travail
- La pertinence de la proposition pour proposer une structure idéale
- La pertinence économique du projet
- La créativité de la proposition et son caractère innovant
- La qualité de l'argumentation



- La qualité de présentation du poster

## 9.2. Sélection de 10 lauréats

Un comité de sélection choisira 10 lauréats dont les projets seront exposés lors de la finale du MAF. Le comité sera composé de professionnels, de membres des instituts techniques de la filière équine et de représentants de l'enseignement agricole. Les enseignants référents des 10 propositions lauréates seront avertis par courriel le 3 mai 2024. Le nom des établissements et les posters des 10 lauréats seront publiés sur le site du label EquuRES.

## 9.3. Sélection des 3 lauréats primés

Les membres du comité de sélection éliront les 3 premiers prix parmi les 10 projets des lauréats exposés. Les résultats seront annoncés oralement lors de la finale du MAF, avant d'être notifiés à l'ensemble des participants.

## 9.4. Prix

Un prix sera attribué aux trois premières propositions.

Les prix à gagner sont :

**1<sup>ère</sup> place** : Carte cadeau d'une valeur de 160€ au total chez Padd ou Ijockey + une entrée pour le Cadre Noir + une visite des Ecuries Diane + une visite d'une écurie active labellisée EquuRES + des livres de la bibliothèque IFCE

**2<sup>ème</sup> place** : Carte cadeau d'une valeur de 130€ au total chez Padd ou Ijockey + une place pour une journée privilège au Haras du Pin + une visite des Ecuries Diane + une visite d'une écurie active labellisée EquuRES + des livres de la bibliothèque IFCE

**3<sup>ème</sup> place** : Carte cadeau d'une valeur de 100€ au total chez Padd ou Ijockey + une visite des Ecuries Diane + une visite d'une écurie active labellisée EquuRES + des livres de la bibliothèque IFCE

Par ailleurs, il est rappelé que chaque enseignant référent aura la possibilité de participer gratuitement à la finale MAF.

La procédure d'attribution des prix diffère selon le type d'établissement d'enseignement :

- pour l'enseignement supérieur, les prix seront attribués à une association au sein de l'établissement, désignée par les participants.
- pour les centres de formation, les prix seront attribués aux participants gagnants.

## 10. Avis de concours et annonce des résultats

Le calendrier d'avis de concours et d'annonce des résultats est précisé à l'article 6.

Les procédures d'avis de concours et d'annonce des résultats par l'organisateur détaillées ci-après peuvent, en complément, être relayées par tout moyen jugé pertinent et grâce à ses divers canaux d'information interne vers les réseaux de l'enseignement.



### 10.1. Avis de concours

Le concours est annoncé aux établissements d'enseignement du supérieur par le label EquuRES. La liste d'envoi cible :

- les directeurs d'EPL (enseignement public),
- les directeurs d'établissements d'enseignement supérieur agricole et agronomique (publics et privés), ou directeurs des études de ces établissements,
- les directeurs des écoles vétérinaires,
- les directeurs de centres de formation,
- les directeurs des campus AFASEC,

L'annonce est faite auprès des directeurs d'établissements qui ont la charge de relayer l'information vers leurs équipes enseignantes et apprenants.

Le concours est également annoncé sur le site internet du label EquuRES Bien-Être au Travail ([www.travail.label-equures.com](http://www.travail.label-equures.com)) et sur la page Facebook de celui-ci.

### 10.2. Annonce des résultats

A l'issue de la sélection des 10 lauréats, et avant la tenue de la finale MAF, une première information sera faite aux participants concernés, auprès des enseignants référents. A l'issue de la finale, l'ensemble des équipes participantes au concours seront avisées par courriel des résultats globaux du concours. Les résultats seront ensuite rendus publics sur la page du concours du site internet du label EquuRES ([www.travail.label-equures.com](http://www.travail.label-equures.com)).

## 11. Propriété intellectuelle

En référence à l'article L113-2 du code de la propriété intellectuelle, chaque proposition produite par les candidats à l'occasion de ce concours est apparentée à une œuvre collective [créée sur l'initiative d'une personne physique ou morale (le label EquuRES, organisateur du concours) qui l'édite, la publie et la divulgue sous sa direction et son nom et dans laquelle la contribution personnelle des divers auteurs participant à son élaboration se fond dans l'ensemble en vue duquel elle est conçue, sans qu'il soit possible d'attribuer à chacun d'eux un droit distinct sur l'ensemble réalisé].

Par leur engagement dans le concours, les participants (apprenants et enseignants référents), cèdent au label EquuRES Bien-Etre au Travail tout droit de reproduction, de représentation et de publication des productions dans le cadre de ce concours et dans le monde entier pour la durée des droits d'auteur fixée par la législation française. Il ne pourra être prétendu à aucune rémunération au titre du droit d'auteur ni à aucune rétribution sous quelle que forme que ce soit (en dehors des trois prix prévus pour ce concours).

Les propositions des participants pourront faire l'objet de publications spécifiques du label EquuRES Bien-Etre au Travail sous la forme écrite, audio ou vidéo, ou servir de support lors de journées d'échange dans les réseaux de l'enseignement. Chaque équipe candidate s'engage à accepter la publication de son identité collective (nom de l'établissement, nom de l'équipe ou classe(s))



impliquée(s), nom et coordonnées professionnelles de l'enseignant référent) et la présentation de sa proposition à des fins informatives, promotionnelles ou médiatiques dans le cadre du présent concours, quel que soit le mode de diffusion de ces informations (dossier de presse, publication, exposition, etc.).

Par ailleurs, les candidats attestent et garantissent que les propositions émanent de leur propre création et ne constituent pas des contrefaçons ou des copies.

## 12. Droit à l'image

En complétant et signant la fiche d'autorisation d'exploitation des droits d'image, jointe au dossier d'inscription, chaque participant (étudiant et enseignant référent) s'engage à céder à l'organisateur et à ses partenaires le droit d'utilisation de son image, de son nom et prénom pour l'exploitation de photographies, d'interview, de vidéos prises pendant le concours et qui pourraient être utilisées par l'organisateur et ses partenaires pour valoriser cette opération (communication interne, externe, papier, vidéo, internet) pour une durée de dix ans.

## 13. Informatique et libertés

Pour participer au concours, les candidats doivent fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, prénom). Ces informations seront enregistrées et sauvegardées le temps nécessaire à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution et l'acheminement des prix. Elles ne seront pas conservées au-delà de la proclamation des résultats. Au-delà du délai du concours, seule une liste des établissements ayant participé sera conservée par l'organisateur (nom des établissements, nombre et titre des candidatures par établissement, classement, courriel professionnel des enseignants référents). En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants disposent d'un droit d'opposition, d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour exercer ces droits, les participants et leurs représentants légaux devront envoyer un courrier à l'adresse postale du Label EquuRES, à l'attention de Katie Clifford – Maison du Cheval - Campus Effiscience - Bâtiment Érable - 8 rue Léopold Sédar Senghor - 14460 Colombelles ([katie.clifford@label-equures.com](mailto:katie.clifford@label-equures.com), 06 02 12 95 92)

Durant toute la durée du concours et au-delà, l'organisateur s'engage à ne pas diffuser les coordonnées des participants, sans leur accord, à des tierces personnes.

## 14. Dispositions diverses



La langue du concours est le français.

La participation à ce concours implique l'accord des concurrents et leur acceptation du présent règlement dans son intégralité. Son non-respect entraînera l'annulation de la candidature. En cas d'ambiguïté et de litiges, les interprétations que donnera le président du jury du présent règlement feront autorité.

En cas de force majeure, l'organisateur se réserve le droit de reporter, d'écourter, de prolonger ou d'annuler ce concours sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait. Les candidats ne pourront prétendre à aucun dédommagement ou indemnité de quelle que nature que ce soit.

Colombelles, le 17/11/2023